

# Bureau de la concertation

## Réunion du 31 janvier 2019

<b>LISTE DES PARTICIPANTS</b>		
<b>VILLE DE PARIS</b>		
Direction de l'Urbanisme		François HÔTE, Anne GOMEZ
<b>MAIRIE 13EME ARRONDISSEMENT</b>		
Adjoint à l'Urbanisme		Francis COMBROUZE
Chargé de Mission		Baptiste BOSSARD
<b>SEMAPA</b>		
Directrice de la Communication		Nathalie GRAND
Directeur général adjoint		Frédéric LUCCIONI
<b>PERSONNALITES EXTERIEURES</b>		
Personne qualifiée		Bertrand AVRIL
Personne qualifiée		Pascal DIBIE
<b>BUREAU DES ASSOCIATIONS</b>		
Chargé de mission		Yann RENAUD
<b>REPRESENTANTS DES ASSOCIATIONS</b>		
Autre-13 (Association des Usagers des Transports)		Farid NECHADI
<b>CONSEILS DE QUARTIER</b>		
Conseil de quartier n° 4		Frédérique LECOCCQ
Conseil de quartier n° 8		Claude GALLAIRE

*La séance est ouverte à 18 heures 10.*

M. HÔTE souhaite commencer par le sujet du garant. Il est nécessaire d'avoir un garant pour consolider les échanges. Bertrand MEARY n'a donné aucune nouvelle : il n'a pas répondu aux différents mails qui lui ont été envoyés. M. AVRIL a fourni le contact à la DU d'un ingénieur au CGEDD qui serait intéressé par cette mission de garant. Un rendez-vous est prévu dans deux semaines avec la DU, la SEMAPA et M. AVRIL.

M. AVRIL précise qu'il ne le connaît pas personnellement. Il lui a été conseillé par une personne du ministère de l'Équipement. C'est un ingénieur des ponts et chaussée qui est également architecte.

M. COMBROUZE souligne que son profil est proche de celui de Bertrand MEARY. Il peut avoir un regard utile.

M. COMBROUZE souhaite revenir sur le problème des locaux pour se réunir.

Mme GRAND répond que ce problème est réglé puisque l'ascenseur de la Maison des Projets a été réparé.

M. RENAUD demande à ce que la prochaine réunion de coordination soit organisée à la Maison des projets.

Mme GRAND indique que cela est possible.

M.NECHADI souhaite évoquer les adhésions des nouveaux membres au bureau de la Concertation.

Mme GRAND répond que seul le poste de Mme SAMAIN reste à remplacer.

M. NECHADI précise que ce n'est pas un remplacement. Il n'a lui-même remplacé personne. Que cette version n'est pas celle discutée à la coordination ni à la connaissance des autres associations membres.

Mme GRAND rappelle que M NECHADI a remplacé Mme KAREL.

M. NECHADI indique qu'aucune règle ne fixe le nombre de postes. Les associations du CPC ont délibéré et décidé à l'unanimité d'avoir 4 postes au bureau de CPC.

Mme GRAND répond que les pratiques ont été modifiées lors d'un bureau notamment au moment de l'entrée des conseils de quartier au sein de la concertation. Il est vrai que les pratiques ont évolué sans que ces évolutions ne soient reportées sur la charte.

M. NECHADI rappelle que les Frigos ont démissionné.

Mme GRAND précise que Mme KAREL avait remplacé M. RETI. M. NECHADI indique que Jacques STAMBOULI n'a pas été remplacé.

Mme GRAND répond qu'il n'était pas membre du bureau. Il ne reste que Mme SAMAIN à remplacer. Il n'y a pas d'autre vacance.

M. NECHADI confirme la candidature de Lionel CHOMET de l'APF pour le bureau du CPC.

Mme GRAND répond que, comme un garant sera nommé sous peu, il examinera cette demande et la validera ou non, lors du prochain bureau.

M. NECHADI rappelle les candidatures de la FNE et de l'UCAF dans le cadre de la revitalisation.

M. RENAUD souligne qu'il s'agit de la demande d'adhésion de deux associations au CPC.

Mme GRAND indique que l'association des commerçants a effectué une demande classique pour entrer dans la concertation de Paris Rive Gauche. La FNE n'a pas envoyé de courrier.

M. NECHADI précise qu'un courrier a été envoyé à M. MISSIKA.

Mme GRAND indique que ni la SEMAPA ni la Direction de l'Urbanisme n'en n'ont connaissance.

M. NECHADI souhaite également une clarification concernant les jurys. Qui reçoit le dossier ?

Mme GRAND indique que le représentant de la concertation membre du jury reçoit le dossier.

M. NECHADI souhaite savoir si les associations peuvent le consulter et l'étudier.

Mme GRAND souligne que cela a toujours été le cas au préalable et qu'il n'y a aucune raison que cela change. Les associations se sont toujours réunies pour se faire une idée commune. Le représentant des membres de la concertation au jury ne porte pas son avis, mais celui de la concertation Paris Rive Gauche.

M. LUCCIONI précise que le représentant est ensuite libre de changer d'opinion en fonction des auditions, c'est de sa responsabilité.

Mme LECOQ évoque la possibilité pour les associations et conseils de quartier de venir au jury à deux personnes physiquement présentes, tout en conservant une seule voix délibérante. Une personne seule ne prendrait plus la responsabilité de changer d'avis.

Mme GRAND pense cela possible, à condition que la confidentialité des débats et de la délibération demeure. Une seule personne prendrait la parole, l'autre n'intervenant pas dans le jury.

M. LUCCIONI indique que pourrait être mis en place un système de désignation d'un titulaire et d'un suppléant par la coordination de la concertation à l'avance pour chaque jury. Il leur serait possible d'échanger de façon informelle entre eux avant le vote. Dans l'hypothèse où le titulaire est absent, seul le suppléant participerait au jury. Ces dispositions ne pourront pas être mises en œuvre pour le jury final Inventer Bruneseau à venir le 4 mars, ce jury ayant déjà siégé en octobre, mais le seront sur les consultations suivantes.

M. AVRIL insiste sur la confidentialité. Les risques sont réels.

## **I. Définition du calendrier pour les prochains groupes de travail**

### **Secteur Austerlitz**

Mme GOMEZ indique qu'un projet est en développement sur le bâtiment Dock-en-Seine, sur la cité de la mode et du design. Il s'agit de la reconversion du site en campus mode. Une deuxième école de la mode s'installerait. Ce projet est mené par la SCI gestionnaire du site. L'objectif est de regrouper deux écoles de la mode avec une large palette

d'étudiants. Ce projet nécessite quelques travaux de reconfiguration intérieure sur le bâtiment. Il pourrait être présenté en groupe de travail. Ce serait l'occasion, peut-être, de coupler cette présentation à une visite. Toutefois, poser une date est compliqué. Un représentant de la cité de la mode pourrait être présent pour parler du projet. Une date est à définir avec les interlocuteurs concernés en mars ou avril.

M. NECHADI souhaite que plusieurs dates soient proposées pour avoir le temps d'étudier correctement le projet. Le conseil de la charte pourrait être intéressé. L'arrivée d'une école de la mode a été accueillie favorablement par les habitants. Toutefois, il semble que certaines boîtes de nuit, sources de nuisances sonores, resteront.

M. COMBROUZE précise que la boîte de nuit de l'autre côté du quai génère de nombreux rapports de police. Par ailleurs, la convention sur la cité de la mode est complexe puisqu'elle comprend le port autonome, la ville et la Caisse des Dépôts. Il était plaisant d'agrandir des espaces sur le thème de la mode avec une dimension de formations avec une ouverture au public. Cependant, les baux commerciaux posent problème. La Caisse des Dépôts a eu du mal à trouver l'économie de ce bâtiment.

M. NECHADI indique que les membres de la concertation ont procédé à un recensement des indisponibilités et que certains jours étaient problématiques (jeudi, vendredi). Les jours favorables seraient les lundis et mercredis. M. NECHADI indique que l'horaire de début de réunion est incompatible avec les heures de travail des associations et conseils de quartier membres.

Mme GOMEZ indique qu'elle va prendre contact avec eux pour fixer une date de réunion.

Mme LECOCCQ s'enquiert du bâtiment du Monde.

Mme GOMEZ répond que la livraison est prévue fin 2019 - début 2020.

### **Secteur Tolbiac**

Mme GOMEZ indique qu'il serait intéressant d'avoir un groupe de travail qui permette de rencontrer le futur exploitant du pavillon T4. Ce serait l'occasion de voir de quelle façon il a pris en considération les attentes exprimées. Le sujet du projet de végétalisation Houblon 2 pourrait également être abordé.

Mme GRAND précise qu'un lauréat, la brasserie la Parisienne, a été annoncé cette semaine.

Mme GOMEZ indique que fixer une date n'est pas urgent.

M. NECHADI précise que les travaux de couverture ont pris du retard.

Mme GOMEZ confirme que les travaux du pavillon ont pris un an de retard.

*La réunion du groupe de travail Tolbiac est fixée au mardi 11 juin à 17h30.*

### **Secteur Masséna**

M. COMBROUZE indique que les travaux de Marignan, M5A2, sont sur le point de commencer. Ce projet a déjà été présenté en concertation.

Dans ce secteur, aucun sujet n'émerge au cours du 1<sup>er</sup> semestre. Il n'est pas nécessaire de tenir un groupe de travail.

## Secteur Bruneseau

Mme GOMEZ indique que le jury pour « Inventer Bruneseau » se tiendra le 4 mars. Les deux offres remises seront présentées jeudi prochain lors d'un groupe de travail. Néanmoins, le lauréat viendra ensuite présenter son projet à la concertation.

*La réunion du groupe de travail Bruneseau est fixée au mercredi 10 avril à 17h30.*

M. COMBROUZE souhaite savoir qui est le représentant de la concertation au jury.

M. NECHADI répond qu'il s'agit de Cyril LAMBERTIN.

M. LUCCIONI précise que les projets en lice ont une certaine maturité, mais cela ne signifie pas qu'ils sont figés sur tous les points. Une prolongation du débat et des échanges se fera avec la concertation.

M. COMBROUZE souhaiterait, qu'en lien avec l'information sur Inventer Bruneseau, les études RATP de la ligne 10 profitent d'un quart d'heure de présentation.

Mme GRAND répond qu'étant donné la taille du projet APUI Bruneseau, il paraît difficile d'ajouter un autre sujet. Une réunion spécifique pourrait être consacrée à ce sujet.

M. COMBROUZE ajoute qu'une réunion relative à la ligne 10 sera organisée à la mairie du 13<sup>e</sup> arrondissement le 1<sup>er</sup> avril.

Mme GOMEZ précise que le sujet du prolongement de la ligne 10 pourrait être abordé dans un groupe de travail « berges et déplacements » mais que celui-ci est moins urgent.

M. NECHADI précise qu'un réaménagement des lignes de bus se fera début avril.

M. COMBROUZE rappelle qu'une réunion sur le nouveau plan bus sera organisée le 1<sup>er</sup> avril à la mairie du 13<sup>e</sup> arrondissement.

Mme GOMEZ suggère une réunion sur la ligne 10 le mercredi 25 septembre.

M. HÔTE précise que ces dates sont prises sous réserve que le garant soit disponible.

Mme GRAND propose de prendre aussi une date pour le prochain bureau.

La date du mercredi 18 septembre à 18 heures est choisie.

M. COMBROUZE explique que la ZAC qui est la plus proche de Paris Rive Gauche est Bédier-Oudiné. Une enquête publique sera lancée avec une modification du périmètre et du programme de la ZAC.

M. HÔTE souligne que le secteur Oudiné pourrait être présenté par la cheffe de projet au second semestre.

Mme GRAND précise que les urbanistes pour ce secteur sont Ateliers 234 et UP.

M. COMBROUZE précise que l'étude d'impact est intéressante et pourrait être diffusée.

M. GALLAIRE regrette que la rue Maryse Bastié qui aurait dû être prolongée jusqu'à l'avenue de la porte de Vitry soit interrompue.

M. COMBROUZE explique qu'un projet plus végétal et moins ambitieux en densité de construction a été préféré.

M. NECHADI souhaite savoir si l'étude d'impact sera transmise.

M. HÔTE répond qu'elle sera mise à disposition dans le cadre de la PPVE (participation du public par voie électronique).

## **II. Questions diverses**

*Aucune question n'est posée.*

*La prochaine réunion du Bureau se tiendra le 18 septembre 2019.*

*La séance est levée à 19 heures 20.*